



Frais de remboursement anticipé

Par famhp, le 06/12/2013 à 06:45

Bonjour

J'ai effectué un prêt en 2008 pour l'achat d'un investissement locatif.(achat du bien + travaux).
En mars 2013 ,j'ai fait un remboursement anticipé de ce prêt pour en refaire un autre à taux plus bas!

Pouvez vous me dire si les frais de remboursement anticipé du prêt 2008 que cela a engendré sont déductible ou pas des revenus fonciers?

Merci